



FLASH INFO

N°1

REFORME DES REGIMES
SPECIAUX DE RETRAITES

*En direct de
la table ronde tripartite
du 29 Novembre 2007*

POINTS ABORDES

Mise à la retraite d'office

La direction de la SNCF, répondant à une demande de certaines Organisations Syndicales, a proposé la suppression de la mise à la retraite d'office des cheminots atteignant 50 ans pour les ADC, 55 pour les autres cheminots au 1er juillet 2008.

La CGT a rappelé qu'elle n'était pas favorable à cette disposition. Elle a en outre soulevé les problématiques que cela allait engendrer sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et les déroulements de carrière.

La CGT a demandé à la direction de prendre hors compte l'évolution de carrière des agents choisissant de prolonger leur activité afin de ne pas péjorer le déroulement de carrière des autres cheminots.

La CGT a demandé une suspension de séance afin de permettre à la direction d'étudier sa proposition.

******Après la suspension de séance******

Pour tenir compte des conséquences de la suppression de la mise à la retraite d'office sur les déroulements de carrière avant la mise en service d'une nouvelle grille salariale, une mesure particulière est décidée pour 2008.

Il sera distribuée une enveloppe supplémentaire de promotions (de 300 à 600) en qualification en 2008 (dans des conditions restant à définir) équivalente au nombre de mises à la retraite d'office qui aurait pu être prononcées en moyenne sur les 3 dernières années. Si les discussions sur la grille n'aboutissaient pas avant l'exercice 2009, la mesure serait reconduite.

La direction prend note que l'allongement d'activité peut péjorer les déroulements de carrière des autres agents et étudie la possibilité d'élargissement de cette mesure à l'ensemble du dispositif.